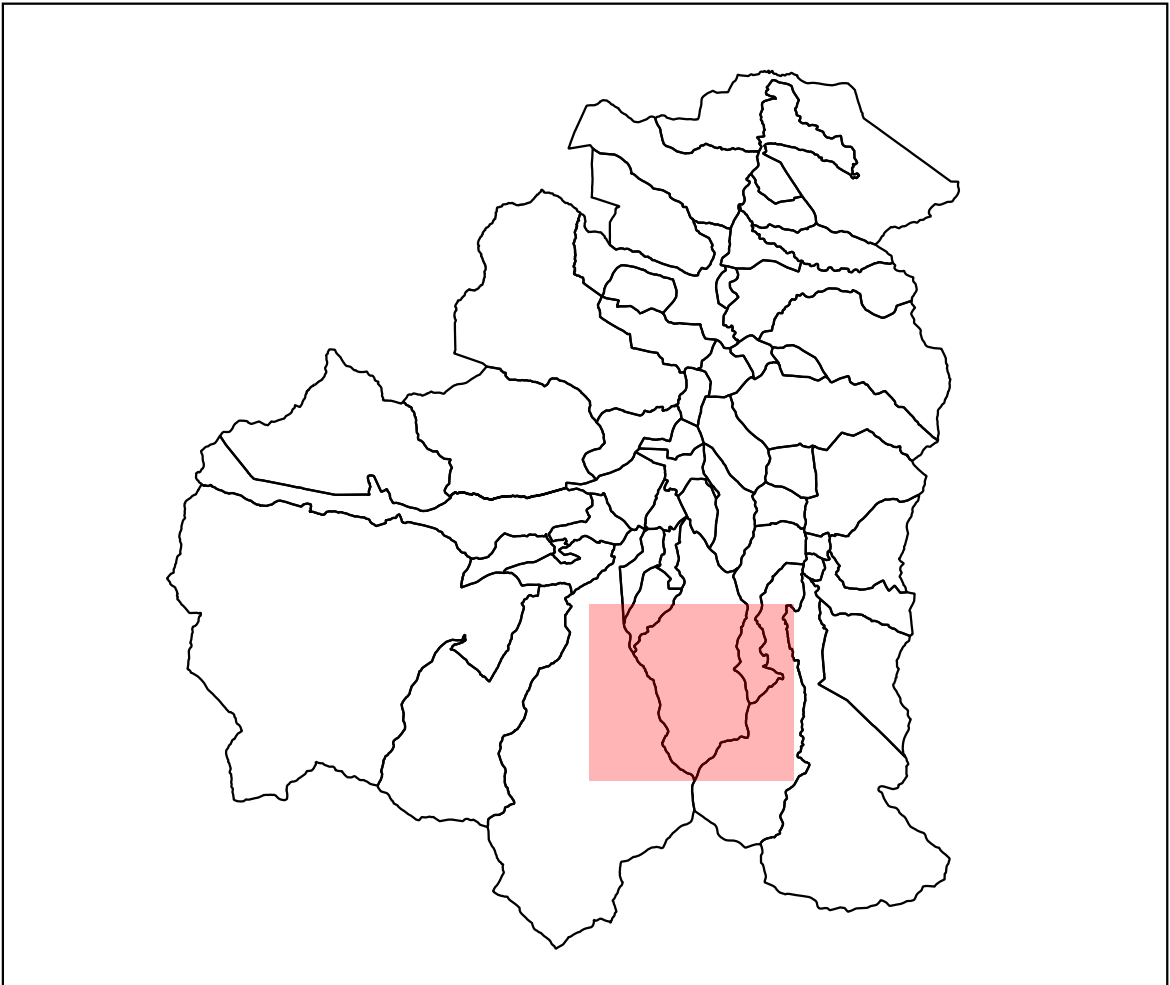




	A : zone agricole
	Ae : zone agricole à enjeu écologique
	Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
	AU : zone à urbaniser
	AUO : zone à urbaniser fermée
	AUE : zone à urbaniser pour équipement
	AUE : zone à urbaniser à vocation économique
	AUE : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
	N : zone naturelle
	Nc : zone naturelle accueillant des carrières
	Nep : zone naturelle accueillant des équipements publics
	Ner : zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
	NI : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
	Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
	Nst : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
	NT : zone naturelle accueillant des activités touristiques
	Ntc : camping en zone naturelle
	U : zone urbaine
	Ue : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
	Abri pyréénien
	Changement de destination
	Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)

- Éléments de paysage
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réserve
- Éléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- Exploitation agricole : élevage
- Bâtiment classé monument historique
- Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABF
- Périmètre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

B : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des servitudes d'Utilité Publique et peuvent rendre certains terrains inconstructibles



Azet Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du PLUI valant SCoT du 07 janvier 202

chelle : 1:8327

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI de la Communauté de communes Aure Louron
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2019 : Institut National de
l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil®